

Non à la décharge...

En dépit de l'opposition unanime des élus et de la population, la société SITA IDF (Groupe Suez) impose la création d'un **centre de stockage de déchets ultimes**, d'une capacité pouvant atteindre 175 000 tonnes par an, pendant une période d'au moins 10 ans, sur le territoire de **Saint-Escobille (Essonne)**.

A l'issue de cette période, le risque d'un doublement, voire même d'un triplement de la capacité et de la surface du site est prévisible, comme cela s'est produit dans d'autres départements.

Ce projet ne respecte pas les orientations du **schéma directeur** de la région IDF en matière de gestion de déchets. Il n'intègre pas les recommandations de l'Agenda 21 départemental relatif au **développement durable et du Plan de Déplacement Urbain (PDU)** de la Région Ile de France, notamment sur les questions de transport.

En effet le site projeté est très éloigné des centres de production des déchets et nécessiterait des transports par voie routière, lesquels sont coûteux, polluants et dangereux pour la sécurité publique.

Seule la **mobilisation** de tous les habitants de la région, en répondant à l'**Enquête Publique qui débute le 8 octobre 2007** en Mairies de Saint-Escobille, Mérobert, Authon-La-Plaine, Le Plessis-Saint-Benoist et Congerville-Thionville, pourra empêcher cette décharge (CSDU) de s'installer.

C'est le seul moment du processus officiel où vous pouvez exprimer votre avis.

Contactez les :

Saint-Escobille : 01 64 95 52 62

Mérobert : 01 64 95 47 01

Authon-La-Plaine : 01 64 95 51 07

Plessis-Saint-Benoist : 01 64 95 51 26

Congerville-Thionville : 01 64 95 90 22



Les risques

Pollution de la nappe phréatique par les jus d'ordures (lixiviats) en cas de : rupture, perforations accidentelles ou attaque chimique de la bâche de protection et de la couche argileuse (sous-jacente). Mise en contact irréversible des lixiviats avec la nappe phréatique de Beauce, l'une des plus grandes d'Europe qui est déjà touchée sur 25 km par la pollution chimique de Sermaise-du-Loiret.

Sur la santé Certains composants des biogaz sont reconnus comme dangereux, toxiques et cancérigènes. Ces substances seraient irritantes pour les voies respiratoires, oculaires et cutanées. Les enfants et les personnes fragilisées seraient les premières victimes.

Incendies Les incendies sur les lieux de stockage de déchets sont des accidents classiques et fréquents qui risquent d'endommager la géomembrane (bâche).

Les nuisances

Pollution olfactive Les odeurs fortes, putrides, irritantes ou irrespirables générées par les fuites de biogaz (et aussi par leur combustion), avec des pics intolérables associés au vent, à la température ou à certaines conditions saisonnières.

Pollution mécanique Sacs en plastique et nuages de poussière se déposant sur les cultures, vergers, jardins et propriétés des particuliers ; boues liquides s'échappant des camions sur les routes d'accès.

Pollution routière Trafic intense et continu de camions sur les petites départementales, mobilisant les seules routes d'accès aux villages (une seule à St-Escobille), ralentissant et gênant le trafic normal des usagers et riverains.

Pollutions sonores liées au trafic incessant des camions, qui pourrait inclure des «nocturnes», avec bruits de déchargements, klaxons, avertisseurs de recul, signaux et alarmes de chantier. Bruits de compacteurs sur le site.

Déséquilibre de la faune locale Prolifération de mouettes, corvidés, rats, insectes nuisibles... apportant déjections et risques d'épidémies dans les villages avoisinants, et détruisant les productions agricoles environnantes.

Perte des labels Remise en cause des contrats qualités et des labels pour les productions agricoles.

Dévaluations de l'immobilier Elles peuvent atteindre 10% à 30% dans un rayon d'au moins 10 km.